JACQUEMINOIS

Volume 15, numéro 4 - 5 mai 2023

MOT DU CONSEIL

POLITIQUE MUNICIPALE – Etienne Brunet a annoncé, en mars 2023, qu'il dépose sa candidature au poste de Maire de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

C'est avec enthousiasme que j'ai soumis ma candidature au poste de maire de Saint-Jacques-le-Mineur, le poste de maire étant vacant à la suite de la démission de madame Karine Paiement. J'ai été conseiller municipal d'octobre 2021 à mars 2023 au poste 6, poste que j'ai dû quitter pour saisir l'opportunité de devenir maire de la municipalité.

C'est avec joie que j'ai été élu sans opposition le vendredi 14 avril dernier à 16 h 30. Citoyen de la municipalité depuis 2019, je me suis impliqué dès mon arrivée, entre autres au conseil municipal, en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et en tant que président du Comité sur les bâtiments municipaux. J'ai à cœur l'intérêt des familles jacqueminoises et je souhaite leur offrir un milieu de vie agréable dans le respect des traditions de notre village. En tant qu'entrepreneur, j'ai le souhait de diversifier le plan de développement de notre municipalité et de miser sur des projets structurants dans l'objectif de réduire la pression financière sur nos résidents.

Je suis une personne analytique et calme qui cherche toujours à relever le prochain défi. J'ai plusieurs priorités pour mon mandat, dont celle de finaliser le dossier du puits afin d'assurer l'eau potable et en quantité suffisante pour tous nos citoyens. Il est également une priorité pour moi d'établir un mandat clair pour l'ancienne église et un mandat clair pour nos pompiers d'ici 2025.

Je désire également vous faire la promesse de promouvoir auprès des instances impliquées que les places subventionnées dans le nouveau centre de la petite enfance soient offertes en priorité aux familles jaqueminoises. Je souhaite aussi aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Jacques, instaurer un jardin communautaire et favoriser l'implantation d'une résidence pour personnes âgées sur notre territoire.

Je vous promets d'être un maire présent, accessible et à l'écoute des besoins des citoyens. M'impliquer dans la communauté est essentiel pour moi et représente le devoir accompli. Je vous invite à venir me rencontrer lors de mes heures de bureau qui seront publiées sur le site de la municipalité. Je réserverai des plages horaires spécialement pour les rencontres citoyennes.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Etienne Brunet

Maire de Saint-Jacques-le-Mineur

DOSSIERS DE GREFFE ET AFFAIRES PUBLIQUES

Dépôt de projets de règlements

Premier projet de règlement numéro 1209-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018

L'objet de ce règlement, outre d'apporter des corrections techniques, est de modifier une vingtaine de dispositions relatives au zonage. Consultez l'avis public à la fin du présent Jacqueminois ou sur le site internet pour tous les détails.

Premier projet de règlement numéro 2201-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 2200-2018

L'objet de ce règlement, outre d'apporter des corrections techniques, est de modifier certaines dispositions relatives au lotissement. Consultez l'avis public à la fin du présent Jacqueminois ou sur le site internet pour tous les détails.

Projet de règlement numéro 3201-2023 modifiant le règlement de construction numéro 3200-2018

L'objet de ce règlement, outre d'apporter des corrections techniques, est de modifier certaines dispositions relatives aux projets de construction. Consultez l'avis public à la fin du présent Jacqueminois ou sur le site internet pour tous les détails.

Projet de règlement numéro 4204-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 4200-2018

L'objet de ce règlement est d'ajouter et de modifier certains mots et expressions de la terminologie, de même que d'apporter un ajustement administratif en lien avec les demandes de certificat de démolition.

Projet de règlement numéro TX-702 décrétant des travaux de pavage et de correction de la chaussée sur une portion de la rue desservant le parc de maisons mobiles Landry et l'imposition d'une taxe spéciale pour le paiement de ces travaux

L'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à engager une dépense de 73,967.44 $ pour l'exécution des travaux de pavage et de correction de la chaussée sur une portion de la rue qui dessert le parc de maisons mobiles communément appelé le parc Landry et d'imposer une taxe spéciale équivalente au coût des travaux aux propriétaires des lots du secteur concerné.

Nouveaux règlements adoptés

Règlement numéro AD-110 relatif à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles du territoire

L'objet de ce règlement est de déterminer les portions de territoire, les lots et les immeubles visés par un droit de préemption exercé à la discrétion du conseil et prévoir les modalités d'exercice de celui-ci, pour les fins municipales prévues.

Règlement numéro AD-111 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2)

L'objet de ce règlement est d'assujettir la municipalité aux chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de procéder à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Règlement numéro UR-1400

Le règlement numéro UR-1400 a été approuvé par la MRC des Jardins-de-Napierville. Consultez l'avis public à la fin du présent Jacqueminois ou sur le site internet pour tous les détails.

Les règlements en vigueur, ainsi que les projets de règlement en cours peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité ou sur demande à l'administration municipale.

Prochaine séance le mardi 23 mai 2023 à la salle du conseil au 119 rue Renaud, à 19 h. Les séances sont diffusées en simultanées sur la plate-forme zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

Fermeture des bureaux municipaux - lundi 22 mai 2023 pour la Journée nationale des Patriotes

Fermeture des bureaux municipaux - mardi 23 mai et mercredi 24 mai entre 9 h et 12 h dans le cadre d'une formation impliquant toute l'équipe administrative.

ÉLECTIONS PARTIELLES - POSTES COMBLÉS

Il nous fait plaisir de vous informer que les postes en élections au sein du conseil municipal ont été comblés par acclamation le 14 avril dernier.

Voici le résultat des élections :

Maire – Monsieur Etienne Brunet | mairie@sjlm.ca

Conseillère siège 6 : Madame Patricia Venessa Lafrenière | conseil-s6@sjlm.ca

Merci pour votre implication et bon mandat!

DOSSIERS D'URBANISME

Permis en ligne

https://saint-jacques-le-mineur.edemandes.com/fr/

Vous pouvez soumettre en ligne des demandes de permis ou de certificats d'autorisation, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les interventions suivantes :

- Abattage d'arbre;
- Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 30 mètres carrés et moins;
- Travaux de rénovation;

Pour tout autre type de permis, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme au 450 347-5446, poste 203 ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca

DOSSIER TAXATION ET FINANCES

Rappel paiement des taxes

Le deuxième versement avait lieu le **4 mai 2023.**
Des intérêts annuels de 12% sont cumulables à compter de la date d'exigibilité du paiement.

Veuillez prendre note qu'il est possible d'acquitter en un seul paiement ou en quatre versements (si le solde est supérieur à 300$). À titre de rappel, voici les dates des prochains versements :

3e versement	Le ou avant le **6 juillet 2023**
4e versement	Le ou avant le **7 septembre 2023**

Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers de l'année 2022

Chers citoyens et chères citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur,

Par le présent avis, le maire de Saint-Jacques-le-Mineur, monsieur Etienne Brunet, présente les faits saillants du rapport financier de son exercice qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2022.

Le rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2022 a été vérifié par un vérificateur externe, de la firme Beaulieu et associés CPA inc., membre du groupe Servicas, et son rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité.

Pour l'année 2022, les revenus de fonctionnement ont totalisé 4,19 M$ et les charges, remboursement de la dette à long terme et autres affectations ont totalisé 3,57 M$ dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 619 470$, ce qui représente un peu plus de 17 % du budget voté de 3,61 M$.

Ce surplus s'explique principalement par les facteurs suivants :

Facteur de variation positive du budget	**Variation**
Revenus de supplémentaires dus au rattrapage des mises à jour du rôle d'évaluation et compensations tenant lieu de taxes	+ 154 000 $
Revenus de taxes sur les droits de mutation liés à la	+ 92 900 $
Revenus d'intérêts des comptes bancaires	+54 500 $
Transferts de subventions gouvernementales, services	+ 101 800 $
Autres revenus (vente du terrain du CPE)	+ 134 000 $
Moins de dépenses que budgétés sur les charges des secteurs administration, transport, hygiène du milieu et loisirs	+ 357 000 $
Total de variation positive	**894 200 $**

Facteur de variation négative du budget	**Variation**
Ajustements d'éléments de conciliation fiscale	- 217 000
Augmentation des frais de financement des emprunts	- 30 000 $
Plus de dépenses que budgétées dans le secteur de la	- 33 400 $
Total de variation négative	**-280 400 $**

Grâce à cet excédent d'exercice, l'excédent de fonctionnement non affecté cumulé de la municipalité s'établit à 1,31 M$ au 31 décembre 2022, ce qui permettra à la municipalité de continuer de réaliser les investissements prévus dans les années futures.

D'autre part, des investissements de plus de 1,95 M$ ont été réalisés en 2022, dont :

- la poursuite des travaux de recherche d'eau potable;
- la réfection complète du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux s'y trouvant;
- la réalisation d'études géotechniques et de plans et devis pour les projets de réfection à venir dont celui de la route Édouard VII;
- la conversion d'éclairage au LED pour les parcs et terrains sportifs, ainsi que l'ajout d'éclairage notamment aux terrains de soccer;
- l'implantation de deux bornes électriques doubles sur la Place de l'Église;
- l'acquisition de matériel informatique pour le personnel et les élus;
- l'aménagement de nos parcs et espaces verts, dont les terrains de pickelball et l'ajout de filets au terrain de balle-molle.

D'autres gros projets sont à réaliser dans notre municipalité dans les prochaines années, dont la construction d'une usine de traitement et d'un réservoir d'eau potable à raccorder au réseau actuel, la conversion de l'église en réel centre communautaire fonctionnel et convivial, la réfection de certaines routes importantes, l'amélioration des bâtiments municipaux et autres.

Nous avons un souci d'arriver à mettre en place cette vision, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes. Soyez assurés que nous poursuivrons le travail afin d'optimiser les ressources de la municipalité pour que tous et toutes en bénéficient et que la municipalité maintienne sa bonne santé financière.

Signé :
Etienne Brunet, maire

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Le présent avis est diffusé sur le territoire de la municipalité via son site internet et dans un journal local distribué à chaque porte en date du 5 mai 2023.

DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Comme à chaque année, la municipalité démontrera son appui, le 17 mai prochain, à la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie en issant le drapeau arc-en-ciel sur le mat municipal.

Le conseil tient à souligner cette journée en correspondance avec les valeurs d'inclusivité et d'ouverture qu'il prône.

Friperie LA SUITE DES CHOSES

À noter que la friperie sera spécialement fermée le vendredi 26 mai en prévision de vous servir en grand avec leur vente de sacs lors de la JOURNÉE VERTE ET FÊTE FAMILIALE le 27 mai entre 11 h et 16 h.

Sinon voici les informations pertinentes et les heures d'ouverture régulières

FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES
119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur
(sous-sol de l'ancienne église)

OUVERTURE
JEUDI 14 h à 17 h
VENDREDI 18 h 30 à 21 h

BIBLIOTHÈQUE

89, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur
450 347-5446, poste 400
biblio@sjlm.ca

HORAIRE :

Lundi	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	13 h à 16 h	
Samedi	10 h 30 à 12 h	

Bonne fête maman

Tirage pour la fête des mères

Votre bibliothèque organise un tirage pour un massage de 60 minutes et d'un panier cadeau.

Pour participer :
Vous abonner ou renouveler = 1 coupon
Emprunter un ou des livre(s) = 1 coupon
Emprunter via le réseau (PEB) = 1 coupon
Limite de 3 coupons par jour.

TIRAGE : 14 mai à la bibliothèque

Massage offert par Madame Francine St-Pierre
87, montée Saint-Jacques
francinestpierre.com
info@francinestpierre.com
Bonne chance!

BONNE FÊTE PAPA

Tirage pour la fête des pères

Votre bibliothèque organise un tirage pour un massage de 60 minutes et d'un panier cadeau.

Pour participer :
Vous abonner ou renouveler = 1 coupon
Emprunter un ou des livre(s) = 1 coupon
Emprunter via le réseau (PEB) = 1 coupon
Limite de 3 coupons par jour.

TIRAGE : 18 juin à la bibliothèque

Massage offert par Madame Francine St-Pierre
87, montée Saint-Jacques
francinestpierre.com
info@francinestpierre.com
Bonne chance!

DOSSIERS DES LOISIRS

Activités gratuites du mois

Voici les activités gratuites du 15 mai au 9 juin 2023.

Aucune inscription n'est nécessaire, simplement vous présenter à l'activité. Pour toutes questions ou informations vous pouvez contacter Jérémie au 450 347-5446, poste 404

Ou suivre Loisirs SJLM sur Facebook. Notez qu'il n'aura pas d'activités la semaine complète du 8 au 12 mai et le lundi 22 mai.

Saison de soccer 2023

Les inscriptions de soccer sont terminées. Si vous êtes retardataires et désirez vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec Maude au 450 347-5446, poste 403.

Dates importantes :
Formation arbitres et aussi offerte aux entraineurs (inscrivez-vous avec Maude 450 347-5446, poste 403) - 13 et 14 mai à Lacolle.
Remise des uniformes : mardi le 16 mai entre 17 h et 20 h au 263, route Édouard VII
Début de la saison : 22 mai 2023

Saint-Jacques-le-Mineur confirme les équipes suivantes : **U4** (2020-2019) - **U5-U6** (2018-2017) - **U8** (2016-2015) - **U10** (2014-2013) et **U12** (2012-2011).

JOURNÉE VERTE ET FÊTE FAMILIALE

263, route Édouard VII

27 MAI

11 h à 16 h

ACTIVITÉS

ÉDUCAZOO (11 H À 14 H)
LA JUNGLE DE JACK (REMORQUE D'AMUSEMENT)
JEUX GÉANTS
DJ ZAK
ÉCHANGE DE VIVACES
DONS D'ARBRE (2 MAXIMUM PAR ADRESSE)
VENTES DE GARAGE

KIOSQUE D'INFORMATIONS

POMPIERS
POLICIERS
GRC
BIBLIOTHÈQUE
COMPO-HAUT-RICHELIEU

FOIRE GOURMANDE

LA CABANE A CHURROS - FOOD TRUCK
J'AIME LE CHOCOLAT
BLOVD
BEAN ET BONHEUR

MAI MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS
LE BOIS, ENRACINÉ DANS NOTRE QUOTIDIEN

CINÉMA EN PLEIN AIR

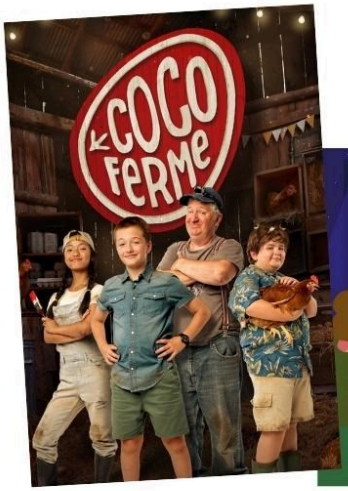

263, ROUTE ÉDOUARD VII

VENDREDI 16 JUIN 2023

À LA TOMBÉE DU JOUR
(ENVIRON 21 H)

FILM QUÉBÉCOIS :
COCO FERME

OFFERT PAR CINÉMA FÊTE NATIONALE

DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

Collecte de branches - 8 mai 2023

Comme chaque année, nous procéderons à la collecte de branche à domicile. La première date de collecte est prévue pour le lundi 8 mai 2023 et la prochaine collecte est prévue pour le 7 août 2023. N'oubliez pas que vous devez respecter les consignes suivantes pour que vos branches soient ramassées :

- Les branches doivent être déposées en bordure de la rue, le bout coupé du côté de la chaussée, au plus tard à 7 h la journée de la collecte;
- Le service passera une seule fois par collecte dans votre rue:
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 5 pouces (12.7cm);
- Les branches doivent être coupées en longueur de 5 pieds (1.5m) maximum;
- Les vignes doivent être coupées en longueur de 4 pieds (1.2m) et attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Les petites branches de moins de 3 pieds (0.9 m) de longueur doivent être attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Pour les citoyens qui auront à disposer d'une grande quantité de branches, un maximum de 15 minutes sera alloué pour le déchiquetage par adresse;
- Les souches, les grosses branches et les troncs ne sont pas acceptés;
- Les branches épineuses pouvant causer des blessures pendant le déchiquetage doivent être mises dans un tas à part en bordure de la rue et respecter les mêmes consignes que les branches non épineuses.

Si vous souhaitez obtenir un voyage complet de paillis, vous pouvez joindre la municipalité à l'adresse info@sjlm.ca ou en appelant à la réception : 450 347-5446. poste 403.

Changements des couvercles de bacs de recyclage

Rappel : Si vous avez un couvercle de bac de recyclage avec séparateur, la municipalité peut le remplacer gratuitement!

Vous n'avez qu'à communiquer avec la réception à l'adresse info@sjlm.ca ou au 450 347-5446, poste 403 pour être ajouté à la liste de correctifs.

Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc

Durant la semaine du 29 mai, l'équipe d'Aquatech procédera au rinçage de notre réseau d'aqueduc. Cette procédure essentielle pour l'entretien du réseau est recommandée par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Cette procédure contribue également à prévenir les problématiques d'eau colorée sur le réseau.

On demande la collaboration des citoyens desservi par le réseau lors de cette semaine pour réduire votre consommation personnelle, afin d'éviter d'avoir à faire livrer des citernes d'eau. Il est également possible d'observer des variations de l'eau durant cette période, vous pouvez laisser couler pendant un moment avant la consommation, mais on rappelle que l'eau demeure potable en tout temps pendant les opérations.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Grands ménages

Lorsque vient le temps de quitter une demeure ou d'entreprendre un grand ménage, il est essentiel de connaître les moyens de disposer des objets dont on souhaite se départir.

Bien sûr, les objets réutilisables en bon état peuvent être revendus ou offerts à des organismes communautaires. Pour les articles arrivés à leur fin de vie utile, il faut en disposer correctement puisque leur destination finale est rarement le bac d'ordures.

Pour trouver la bonne destination à chaque matière, utilisez l'application *Ça va où* de RECYC-QUÉBEC.
Pour connaître les matières acceptées et refusées dans les écocentres et être informés du fonctionnement, visitez compo.qc.ca.

Offert en français et en anglais

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI ÇA VA OÙ?

Disponible sur Google play | DISPONIBLE SUR App Store

Collectes à venir en 2023 :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Chaque semaine d'avril à décembre
Gros rebuts non valorisables	11 mai et 8 juin	Chaque mois

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

R Récupération | C Compostage | D Déchets | Gros rebuts non valorisables
✓ = matelas, divan, tapis, toiles
⃠ = meuble de bois, toilette, etc.

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1	2 C	3	4 R	5	6
7	8	9 C	10	11 D	12	13
14	15	16 C	17	18 R	19	20
21	22	23 C	24	25 D	26	27
28	29	30 C	31			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1 R	2	3
4	5	6 C	7	8 D	9	10
11	12	13 C	14	15 R	16	17
18	19	20 C	21	22 D	23	24
25	26	27 C	28	29 R	30	

DOSSIERS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Feu à ciel ouvert et permis de brûlage

Il est interdit de faire un feu à ciel ouvert sans avoir préalablement obtenu un permis de brûlage du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur, lequel est gratuit.

Les pompiers tenteront de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, mais vous devez considérer un délai de 7 jours ouvrables pour une demande.

De plus, il est interdit de brûler des matériaux de construction. Ceux-ci devront être déposés à l'écocentre de Compo Haut-Richelieu : https://www.compo.qc.ca/ecocentres/nos-installations/.

FEUX DE PRINTEMPS - Mythe et réalité

(texte de la SOPFEU)

« LE SOL EST ENCORE HUMIDE … Y A PAS DE DANGER »

Détrompez-vous, contrairement à la croyance populaire, au printemps, le danger d'incendie varie souvent d'élevé à extrême, et ce, malgré la présence d'humidité au sol. Avant l'apparition de la verdure et de la feuillaison, il y a beaucoup de végétaux morts au sol (feuilles morte, herbes jaunies, broussailles sèches, etc.). Ce combustible est hautement inflammable, car il s'assèche très rapidement avec quelques heures d'ensoleillement et un peu de vent. Le risque est donc bien réel!

INFORMEZ-VOUS RAPIDEMENT SUR L'INDICE DE FEU DANS NOTRE SECTEUR SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DANS L'ONGLET « Sécurité publique et travaux publics » - « Service incendie et premiers répondants ». On vous rappelle aussi qu'il est de la responsabilité de l'allumeur de vérifier l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU.

Prévention des incendies par nos pompiers

Les pompiers débuteront la prévention des incendies dans le secteur résidentiel à la fin du mois de mai. Les rues sélectionnées pour l'année 2023 sont : Bourdeau, Legrand, secteur du Parc Landry (750, rang du Coteau) et le domaine du lac Mineur (397, chemin du Ruisseau).

Semaine de la sécurité civile du 7 au 13 mai 2023

Le ministère de la Sécurité publique vous invite à comprendre l'importance de se préparer en cas de situation d'urgence ou de sinistre et vous rappelle que votre sécurité = votre responsabilité!

Voici deux liens importants à prendre en compte :

Faire son plan familial d'urgence et sa trousse d'urgence (https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison#c41589)

Quoi faire avant, pendant et après une situation d'urgence ou un sinistre (https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre)

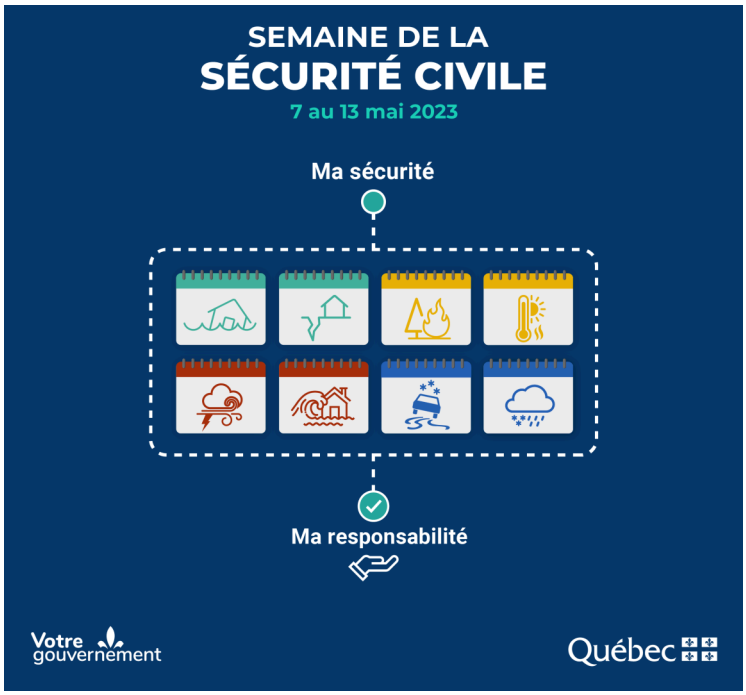

L'équipe de l'Organisation municipale en sécurité civile de Saint-Jacques-le-Mineur désire profiter du début de la saison estivale pour vous inviter à mettre à jour vos coordonnées sur la plateforme d'alertes municipales.

Vous venez d'emménager à Saint-Jacques-le-Mineur? L'inscription est simple et rapide!

Rendez-vous sur notre site internet et cliquez sur le lien d'inscription dans la barre orangée se trouvant en haut de l'écran d'accueil.

AUTRES DOSSIERS

SAINT-JACQUES LE-MINEUR

Calendrier de remplissage des piscines

DATES (lundi au jeudi)	HEURES	RUES
17-18-19-20 AVRIL	22 h à 5 h	Brière (adresses paires) Du Moulin
24-25-26-27 AVRIL	22 h à 5 h	Brière (adresses impaires) Édouard VII (sur le réseau d'aqueduc) des Aubergistes
1-2-3-4 MAI	22 h à 5 h	Montée St-Jacques Renaud des Forgerons
8-9-10-11 MAI	22 h à 5 h	Longtin des Marchands Morin Potvin
15-16-17-18 MAI	22 h à 5 h	des Meuniers
22-23-24-25 MAI	22 h à 5 h	Principale Bourdeau

LE NON RESPECT DE CE CALENDRIER POURRAIT ENTRAINER DES AMENDES

*** LE REMPLISSAGE DES PISCINES DURANT LA FIN DE SEMAINE EST STRICTEMENT INTERDIT**

La municipalité a préparé un calendrier de remplissage de piscines pour les mois d'avril et de mai qu'on vous demande de respecter judicieusement pour le bien de notre collectivité, pour éviter des bris de service et des coûts supplémentaires aux usagers en raison des frais de livraison de citernes d'eau. Évidemment, vous pouvez également utiliser votre puits pour ceux qui l'ont conservé.

Certains citoyens ont déjà rapporté des problématiques d'eau colorée ou de faible débit dans les dernières semaines. Ces désagréments peuvent être causés par une surexploitation du puits. Il est donc impératif, pour le bien de tous, que les consignes de consommation d'eau potable émises par la municipalité soient respectées.

SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 28 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO UR-1400 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

À titre informatif, le règlement numéro UR-1400 vient assujettir à une autorisation du Conseil municipal tout projet de démolition d'un immeuble faisant partie de l'inventaire patrimonial adopté par la MRC des Jardins-de-Napierville le 8 février 2023. Le règlement vient également encadrer la réutilisation du sol dégagé.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville le 13 avril 2023 et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21 avril 2023

_____

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal, entre 8h et 22h, le 21 avril 2023.

_____

Isabelle Arcoite

Directrice générale et greffière-trésorière

SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 1209-2023, 2201-2023 ET 3201-2023 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 25 avril 2023, le Conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 1209-2023 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 en vigueur;
- Premier projet de règlement numéro 2201-2023 amendant le règlement de lotissement numéro 2200-2018 en vigueur;
- Projet de règlement numéro 3201-2023 amendant le règlement numéro 3200-2018 en vigueur.

L'objet du premier projet de règlement numéro 1209-2023 est d'apporter au règlement de zonage les modifications suivantes :

- Ajouter certains liens de parenté éligibles pour les logements intergénérationnels;
- Établir une méthode d'inclusion des mezzanines et des combles dans le calcul du nombre d'étage d'un bâtiment;
- Prohiber les garages en sous-sol;
- Autoriser certains bâtiments accessoires implantés sur un terrain vacant résultant d'une opération cadastrale de subdivision;
- Modifier les normes d'implantation des clôtures, haies et murets par rapport à la limite d'emprise publique;
- Modifier les normes d'implantation des constructions accessoires sur des terrains d'angle;
- Modifier la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires sur un terrain d'usage autre que résidentiel;
- Modifier les normes des abris pour automobile attenants à un garage autonome;
- Modifier les normes de superficie et de hauteur de porte des remises;
- Modifier la distance d'implantation des patios;
- Modifier la méthode de calcul de superficie des pavillons de jardin lorsqu'ils sont attenants à un autre bâtiment;
- Modifier les normes des bâtiments accessoires pour les usages autres que l'habitation;
- Modifier les normes des conteneurs de matières résiduelles;
- Modifier les normes sur l'entreposage extérieur accessoire aux usages autres que l'habitation;
- Modifier certaines normes de stationnement hors-rue et des entrées charretières;
- Abroger l'autorisation d'abattage d'arbres pour remise en culture à l'intérieur d'un périmètre urbain;
- Abroger les normes sur la protection des rives et du littoral qui sont maintenant contenues à la réglementation provinciale applicable;
- Abroger les normes d'entrées charretières spécifiques aux postes d'essence;
- Modifier les normes sur les maisons mobiles et les parcs de maisons mobiles;
- Modifier les normes sur les constructions accessoires dans un projet intégré résidentiel;
- Permettre les usages d'habitation unifamiliale isolée dans la zone ID-15 et adopter les normes inhérentes d'implantation et de caractéristiques du bâtiment principal;
- Modifier les normes d'implantation des maisons mobiles dans la zone ID-15.

SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'objet du premier projet de règlement numéro 2201-2023 est d'apporter au règlement de lotissement les modifications suivantes :

- Ajouter une condition que toute opération cadastrale ait fait l'objet d'un permis de lotissement avant d'être déposé au service du Cadastre du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec;
- Ajouter une condition de conformité aux règlements d'urbanisme préalablement à la réalisation d'une opération cadastrale;
- Ajouter une précision sur les terrains exemptés de l'application du fonds de parc lors d'une opération de subdivision créant un lot constructible;
- Ajouter des exemptions sur l'application du fonds de parc pour les terrains situés en zone agricoles;
- Réviser la procédure de calcul des frais de fonds de parc;
- Abroger des dispositions imposant une superficie maximale d'un lot à l'intérieur d'un périmètre urbain;
- Ajout d'une prohibition d'enclavement pour un lot sur lequel se situe un bâtiment principal.

L'objet du projet de règlement numéro 3201-2023 est d'apporter au règlement de construction les modifications suivantes :

- Modifier les normes sur les fondations des bâtiments;
- Ajouter des normes pour les supports des abris d'automobile attenants à un bâtiment principal;
- Modifier les normes sur les pare-neiges;
- Modifier les normes sur les clôtures de sécurité sur les chantiers et lieux sinistrés;
- Ajouter des modalités de reconstruction ou de réfection d'un bâtiment détruit, devenu dangereux ou ayant perdu plus de la moitié (50%) de sa valeur.

Les projets de règlement numéros 1209-2023 et 2201-2023 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter du territoire et de la zone ID-15 (voir croquis suivant).

CROQUIS DE LA ZONE ID-15 (Terrasse Deneault & 151 à 159 Edouard-VII)

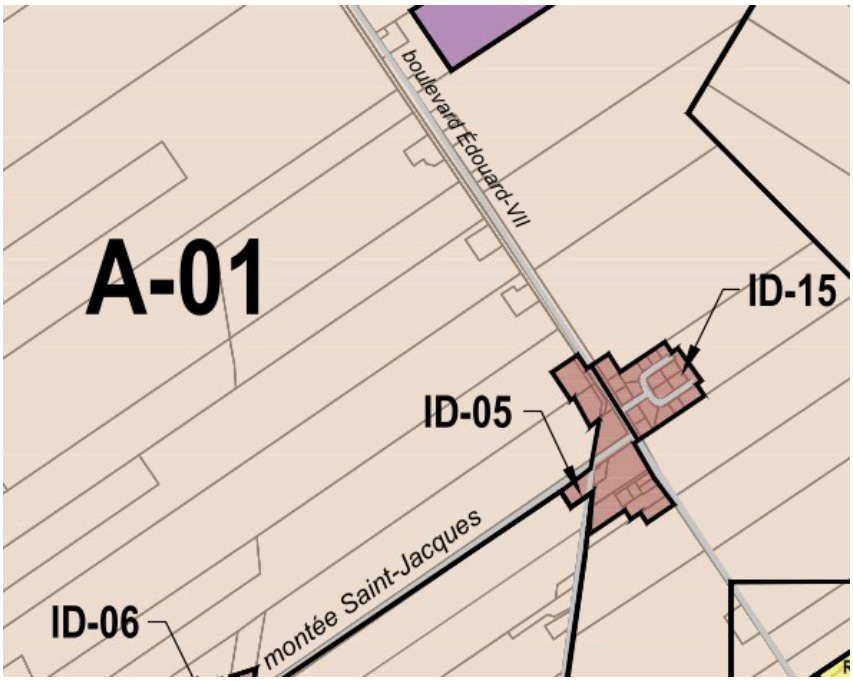

SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le projet de règlement numéro 3201-2023 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter du territoire.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement se tiendra le lundi 15 mai 2023 à 19 h à la salle du conseil, au centre communautaire situé au 119, rue Renaud. Au cours de cette assemblée, la personne par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue expliquera ces projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être obtenus par courriel au amenagement@sjlm.ca, sur le site internet au https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/urbanisme/projet-de-reglement-en-cours-non-en-vigueur/ ou, au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures d'ouverture régulières (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h). Pour toute question ou commentaire sur ces projets, vous pouvez communiquer avec m. Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 5 mai 2023

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal, entre 8 h et 22 h, le 5 mai 2023.

_____

Isabelle Arcoite

Directrice générale et greffière-trésorière